

Actualité DGFIP

La campagne d'impôt sur le revenu 2020 a débuté le 20 avril. Compte tenu de la pandémie de COVID-19 les centres des finances publiques n'accueilleront pas de public à partir du 11 mai, sauf cas exceptionnel ou urgent, sur rendez-vous.

Pour contacter les services de la DGFIP il conviendra de :

- se rendre sur impots.gouv.fr pour effectuer toute démarches et notamment écrire via la messagerie dans l'espace « particulier ».
- appeler le 0809 401 401 (appel non surtaxe) de 8h30 à 19h du lundi au vendredi.

La télé-déclaration est à privilégier. Celle-ci peut s'effectuer, pour le Puy-de-Dôme, jusqu'au 11 juin à 23h 59. La date limite de déclaration papier étant fixée au 12 juin 2020 à 23h59, cachet de la poste faisant foi.

